



DÉCISION

DÉCISION N 2023-DEC-096

RELATIVE À : Contrat spectacles de Noël des enfants Houdanais

Le Maire,

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023

ID : 078-217803105-20231102-2023_DEC_096-AU



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 43/2021 en date du 26 Mai 2021, et notamment le 4° donnant délégation au Maire pour prendre toutes dispositions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la Commande publique, et notamment l'article R2123-1 1°,

Considérant le souhait de la Ville d'organiser un spectacle de Noël pour les enfants Houdanais, qui se tiendra le dimanche 10 décembre 2023,

Considérant l'offre de la société LC-PRODUCTION, située 24 rue des Moulins à huile, 34300 AGDE, représentée par Monsieur Sébastien TERRASSON, en sa qualité de gérant,

Considérant qu'un crédit est inscrit à cet effet au budget de la Ville,

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer et de signer un contrat avec la société LC-PRODUCTION, située 24 rue des Moulins à huile, 34300 AGDE, ayant pour numéro de SIRET 947 916 680 000 12, pour un montant de 1350.71.00€ HT.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville.

Article 3 : Le Maire et le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont copie sera transmise au contrôle de légalité et notifiée à l'attributaire.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant par principe et sauf exceptions à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration, et d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

À HOUDAN, le 02 novembre 2023

Le Maire,
Jean-Marie TÉTART





Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023

ID : 078-217803105-20231102-2023_DEC_096-AU



LC-PRODUCTION

CONTRAT DE VENTE

Entre les soussignés

La société :

LC PRODUCTION

SARL au capital de 1000 €

Bureau : 9 impasse de la friche - 27140 AULNAY SUR ITON

Siège social : 24 rue des moulins à huile - 34300 AGDE

RC BEZIERS N° Siret : 947 916 680 00012 - APE 9001Z

N° de TVA Intracommunautaire : FR82 947 916 680

Représenté par **Monsieur Sébastien TERRASSON** agissant en qualité de gérant

Ci-après dénommée "LE PRODUCTEUR"

D'UNE PART

Et

La société :

MAIRIE DE HOUDAN

69, Grande Rue

78550 - HOUDAN

Représenté par **Monsieur Jean-Marie TETART**

Ci-après dénommée "L'ORGANISATEUR"

Envoyé le contrat a **Mme DIAS Marine** : evenementiel@villehoudan.fr

D'AUTRE PART

Il a été convenu ce qui suit

- **Date de Prestation :** **DIMANCHE 10 DECEMBRE 2023**
- **Lieu de la prestation :** Salle des Fêtes de HOUDAN - 32 rue des Jeux de Billes - 78550 HOUDAN
- **Nature de la prestation :** SPECTACLE "LES AVENTURES DE TOMMY ET DE MISTER TITI"
1 séance à 14h00

- **Durée de la prestation :** 1h15 / séance
- **Montant de la prestation :** 1350,71€ HT soit 1425€ TTC
- **Règlement :** Paiement Administratif
Par virement bancaire
- **A prévoir par l'organisateur :**
1 loge couverte a proximité de la scène
les 2 repas du midi
Bouteilles d'eau et boissons pour les artistes
1 Père Noël

LC PRODUCTION

24 rue des Moulins à Huile - Zone des Sept Fonts - 34300 AGDE

Tel siège social : 04 99 43 59 50 - Port : 06 47 32 28 97

E-mail : direction@lc-production.net - Site internet : www.lc-production.net

GENERALITES :

la société **LC PRODUCTION** dispose du droit de représentation en France (ou dans le pays concerné par la ou les manifestations) du spectacle qui fait l'objet des présentes pour lequel il s'est assuré le concours des artistes nécessaires à sa présentation.

la société **LC PRODUCTION** fournira le spectacle ou la manifestation entièrement monté et assumera la responsabilité artistique des représentations. En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché à la manifestation, Il lui appartiendra notamment de solliciter, en temps utile, auprès des autorités compétentes, les autorisations pour l'emploi, le cas échéant, des mineurs ou d'artistes étrangers dans le spectacle,

Le spectacle comprendra les décors, costumes, meubles et accessoires et d'une manière générale tous les éléments nécessaires à la représentation. la société **LC PRODUCTION** en assurera le transport allé et retour et effectuera les éventuelles formalités douanières. Sauf en cas de force majeure (celle reconnue par la législation du pays de travail), la date, la ville et le lieu du spectacle ne pourront être modifiés. Il est précisé que les intempéries ne constituent pas un cas de force majeure.

Il est précisé que les contributions SACEM sont à la charge de l'organisateur.

RESERVATION :

La commande est confirmée de manière ferme et définitive par le retour du devis signé par l'organisateur ou par un bon pour accord par mail.

REGLEMENT :

Paiement Administratif

ANNULATION :

En cas d'annulation, celle-ci ne sera effective qu'à réception par la société **LC PRODUCTION** d'une lettre recommandée avec avis de réception adressé au siège social. En cas d'annulation de la commande intervenant après la réservation ferme de la manifestation et quelque soit la date d'annulation, 30 % du montant total TTC des prestations seront dus au titre de dédit. En cas d'annulation de la commande intervenant moins de 3 mois avant la date de la manifestation, 70 % du montant total TTC des prestations seront dus au titre de dédit. En cas d'annulation de la commande intervenant moins d'un mois avant la date de la manifestation, L'ORGANISATEUR s'engage irrévocablement à payer l'intégralité des prestations convenues sur la base du montant TTC.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION :

Tout litige portant sur l'interprétation ou l'exécution des présentes sera de la compétence des tribunaux de Béziers

Les parties soussignées déclarent avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du présent contrat, qu'elles s'engagent et s'obligent à respecter et accomplir scrupuleusement et sans réserve,

Fait à AGDE en 2 exemplaires le 18 octobre 2023

SARL LC PRODUCTION
Siège social: 24 rue des moulins à Huile
34300 AGDE
Siret: 947 916 680 000 12
Code APE: 9001Z

MAIRIE DE HOUDAN
"Bon pour accord"

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023

ID : 078-217803105-20231102-2023_DEC_096-AU



LC PRODUCTION

24 rue des Moulins à Huile - Zone des Sept Fonts - 34300 AGDE

Tel siège social : 04 99 43 59 50 - Port : 06 47 32 28 97

E-mail : direction@lc-production.net - Site internet : www.lc-production.net